



Convocation commissariat mais expatrié

Par **walter06**, le **29/10/2018** à **16:29**

Bonjour,

je travaille a l'Étranger mais suite a mes vacances de c'est été en France, je viens de recevoir une convocation pour délit de fuite avec mon campingcar, je pense que quelqu'un a du porter plainte pour un présumé accrochage en manœuvrant sur un parking, je ne vois d'autre possibilité de plus je n'ai aucun souvenir d'un quelconque accrochage mais le camping car est tellement gros sait on jamais on ne sent rien

Le problème c'est que je travail loin à l'étranger est je ne peux pas me rendre à la convocation J'ai su que j'avais reçu cette convocation par mon frère qui habite en France J'ai téléphoné au commissariat mais l'agent chargé de mon dossier est absent jusqu'à la veille de ma convocation

Comment puis-je faire

Merci d'avance
Walter

Par **morobar**, le **29/10/2018** à **17:09**

Bonjour,

Vous pouvez toujours envoyer un petit mot à l'agent en question en signalant votre résidence à l'étranger et précisant n'avoir rien senti en manœuvrant votre camping-car.

Vous indiquez qu'un petit accrochage sur parking reste possible, et que vous êtes disposé à dresser un constat avec la présumée victime, à charge pour les experts d'assurance de

vérifier la réalité des dommages allégués.

Par **walter06**, le **29/10/2018** à **18:47**

Bonsoir Morobar

Merci pour votre réponse, c'est donc ce que je ferais lundi je vous tiens au courant.

Cordialement

Walter

Par **walter06**, le **31/10/2018** à **08:28**

Bonjour

je viens de lire la convocation, c'est pour soupçon de délit de fuite, l'agent s'occupant du dossier étant en congés , j'essaierai de le contacter lundi puisque la convocation est pour mardi.

Par **morobar**, le **31/10/2018** à **08:42**

Bonjour,

C'est bien ainsi que la lecture de votre exposé a été interprétée.

Par **walter06**, le **03/12/2018** à **09:22**

Bonjour, suite de l'affaire soupçon de délit de fuite, j'ai donc pris contact avec l'agent qui s'occupe du dossier au commissariat , celle-ci m'a communiqué le telephone de la supposé victime, j'ai immédiatement pris contact avec elle et avons convenu de faire un constat a l'amiable après quoi elle retirera sa plainte.

A present cela fait plus d'un mois et deux rendez vous auquel elle ne vient pas prétextant quelle est débordée, mais la plainte et toujours en cours. Que me conseillez vous de faire merci d'avance

Par **morobar**, le **03/12/2018** à **09:55**

Bonjour,

Vous relatez ainsi la même chose à l'agent de police en question et adressez un double de votre constat amiable, unilatéralement rempli, à votre assureur.